



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E29372

VALABLE JUSQU'AU 01/12/2023

ÉDITÉ LE 28/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/12/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 444 879 100 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8005578

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 12470001/001 453305

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 12470001/001 453305

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2021

Raison sociale : INITIALES

39 AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE
69009 LYON 09

Téléphone : 04 72 19 61 53

Portable :

Site Internet : www.initiales.pro

E-mail : vgentien@initiales.pro

Responsabilité légale :

DE SEYSSSEL GERAUD CO-GÉRANT / RIBEIRO DA CUNHA ANTONIO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	20/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.